



23 octobre l'heure du bilan au Courrier

Les accords de Vaugirard : la déprécarisation en marche

Un accord majoritaire a été signé au niveau national fin 2004, prévoyant, entre autres, la déprécarisation massive des emplois à La Poste : le choix du temps complet pour les temps partiels imposés et la transformation en CDI des CDD utilisés dans le courrier. La déclinaison territoriale de cet accord, a occasionné bien des péripéties dans nos départements franciliens. **La dénonciation majoritaire de la CGT et de SUD** dans certains départements (exemple Paris Sud) n'ont pas facilité la tâche aux négociateurs. Pourtant, malgré tout, la CFDT a réussi à obtenir du plus dans diffé-

rents accords locaux : reprise intégrale de l'ancienneté acquise y compris sur des contrats non jointifs, non-utilisation de CDD en dehors des périodes de congés scolaires, permis de conduire non obligatoire, intégration des intérimaires dans le cadre d'accords locaux... Si l'on fait le bilan des recrutements opérés en 2004 par rapport à cette année 2005 où la plupart des accords locaux ont été contractualisés, on constate que le niveau de CDI recrutés a doublé. C'est, pour nous, la démonstration que **l'accord négocié, contractualisé, est plus porteur que le conflit ritualisé !**

L'accord d'accompagnement CQC : Présentez l'addition !

Les réorganisations de la distribution, les mises en place des PIC, les créations de concentrateurs, autant de projets sur lesquels nous avons dû repartir à zéro (voir édito). Ces fameux 700 millions d'euros perdus par pure réflexion idéologique et électoral (élections au Conseil d'administration de La Poste) n'ont pu être rattrapés, malgré les promesses du triumvirat de dénonciateurs. Le dialogue social a été fortement en panne et les conflits ont fleuri : sans doute l'effet recherché. Car, qui a pu croire un instant que grâce à cette dénonciation tous les projets patronaux passeraient à la trappe ? Même pas le « célèbre triumvirat » dénonciateur, quoi qu'ils en aient dit à l'époque. Car pour le reste, ce qui est aussi passé par pertes et

profits, ce n'est pas seulement de l'argent (500 € minimum par agent, distribution comprise), mais aussi des mesures d'âge bien plus intéressantes que celles d'aujourd'hui, qui auraient permis de recruter plus de jeunes dans nos services : temps partiels facilités (80 % payés 90 % avec droit à pension à 100 % ; 50 % payés 80 % avec droit à pension à 100 %) ; allocation de fin de carrière allant jusqu'à 23 000 € ; dispense d'activité pour les postiers en CTC six mois avant la retraite ; une contrepartie emploi avec deux recrutements pour trois départs ; la rétroactivité pour les centres ayant déjà été restructurés. Décidément OUI, **le 23 Octobre, vous devez présenter l'addition à ceux qui vous ont fait perdre toutes ces avancées !**

Facteurs d'avenir : Un combat de tous les instants

La CFDT a négocié très lâprement l'accord de développement professionnel des facteurs : c'est notre NON qui a fait bouger les curseurs de La Poste, pour **qu'elle revoie fortement à la hausse le nombre de promotions** liées à la mise en place du travail en équipe. Mais la bataille sur Facteurs d'avenir, c'est aussi éviter la confusion avec les réorganisations. Il y a eu des réorg avant, il y en aura sans doute après. Aussi, la CFDT dénonce cet amalgame entre des projets différents, sur lequel ont pu surfer tous ceux pour qui les nouveaux métiers de la

distribution étaient sans intérêt. C'est dans ce contexte difficile, avec des organisations (toujours les trois mêmes) totalement opposées à toutes négociations locales, que la CFDT a obtenu des résultats historiques : la moitié des facteurs en I.3, 20 % de classe II (au lieu de 6 %). Dernière victoire en date, la possibilité d'avoir des repos de cycle en fin de semaine, par l'injection d'emplois de facteurs de cycle. Sur ce dossier, la démarche cohérente de notre syndicat CFDT a permis, sur nos DOTC, d'agir de façon revendicative, critique, mais toujours constructive.

Conflit des nuits en CTC : le règne du « paraître »

Apparaître comme les seuls défenseurs de la cause des agents de nuit, battre le fer sur un terrain politique et non revendicatif avec La Poste, tenter de déstabiliser la CGT pour gagner en voix aux élections d'octobre, c'est ce qu'on retient de l'action de guérilla menée par SUD depuis un an. C'est d'une logique implacable, mais compréhensible. Ce qui l'est moins, c'est la question de l'objectif poursuivi. Est-ce vraiment la revalorisation à 3 € l'heure de nuit ? Quand on voit ce qui s'est passé à la PIC de Lognes, ce qui se passe actuellement à la PIC de Gonesse, on peut légitimement penser que **l'intérêt général se trouve sacrifié sur l'autel de quelques intérêts particuliers.** Alors que des négociations

locales viennent de permettre d'élargir le bénéfice de la surcompensation, comment ce conflit peut-il perdurer (sous couvert d'un préavis national) si ce n'est pour répondre à quelques demandes ciblées autour... du week-end. C'est d'autant plus inexplicable que devant les résultats obtenus à la PIC de Gonesse, même SUD se dit prêt à signer l'accord construit par la CFDT. Pendant tout ce temps, la négociation sur la revalorisation des métiers en CTC et en PIC n'est pas encore ouverte. Quel gâchis !

Sur tous ces sujets, la CFDT a été un acteur incontournable, en sachant créer le rapport de force pour négocier et obtenir des résultats. ■

édito

Représenter chacun, agir pour tous !

Le 23 octobre, les élections CAP/CCP de La Poste auront lieu pour élire les représentants du personnel dans ces instances. Ces élections détermineront également la représentativité des syndicats, le nombre de sièges attribués dans les CHS/CT et Comités Techniques Paritaires de chaque direction. Autant le dire clairement : c'est un enjeu majeur pour le futur dialogue social dans l'entreprise. D'où l'importance de participer massivement au scrutin, afin de donner une forte légitimité aux organisations syndicales. Car toutes auront une grande responsabilité dans la façon dont seront menées les négociations concernant l'avenir des postières et des postiers, dans un contexte mouvant, qu'ils soient fonctionnaires comme contractuels. Vos votes définiront le nouveau « paysage syndical postal ».

La question est simple : que s'est-il passé durant la dernière mandature, et quelle organisation est la mieux à même de défendre vos intérêts futurs ? Si la CFDT n'a pas ménagé ses efforts, au vu de la quantité astronomique d'évolutions négociées, il est clair qu'elle a été bien seule. Le fait le plus marquant a été la dénonciation majoritaire de l'accord CQC par CGT, FO et SUD : les agents du Courrier ont perdu les 700 millions d'euros attribués à l'accompagnement des réorganisations. C'est un minimum de 500 € par agent, base de négociation, qui a été jeté aux orties ! A l'heure où les distributions et les centres de tri commencent à être touchés par CQC, c'est un manque à gagner énorme. Réclamer aujourd'hui par la grève ce qui a été perdu, c'est encore une façon de faire perdre de l'argent aux personnels.

La CFDT, l'autre alternative syndicale

Vous avez l'occasion de changer la donne : depuis très (trop) longtemps, la CGT, SUD, parfois aidés par FO, sont majoritaires, et incarnent un syndicalisme « révolutionnaire », avec des prismes idéologiques purement politiques. La CFDT est sur une démarche exclusivement syndicale, et agit sur tous les curseurs de l'action syndicale, avec la volonté d'aboutir à des résultats concrets par la négociation. Si vous estimez qu'il vaut mieux voter pour ceux qui veulent vous faire gagner de l'argent, plutôt que pour ceux qui vous en ont fait perdre beaucoup : VOTEZ CFDT ! La CFDT, c'est la garantie que chacun soit représenté et d'une action pour l'intérêt de tous. La CFDT, l'autre alternative syndicale.

Donnez de la force à vos idées en votant pour nos candidats !

sommaire

2-3

- Pourquoi voter pour les CAP-CCP ?
- Le rôle et les compétences des CAP-CCP
- Le 23 octobre : un enjeu de représentativité

VOS CANDIDATS CFDT

- La CFDT : un projet d'avenir pour tous les postiers

4

- Le 23 octobre : l'heure du bilan au Courrier

Spécial CAP-CCP 2007

Pourquoi voter pour les CAP et CCP ?

Les Commissions Paritaires CAP (fonctionnaires) et CCP (contractuels) réunissent à parité les élus du personnel et les représentants de La Poste.

Le rôle des élus du personnel est de défendre au mieux les intérêts des dossiers d'agents qui sont soumis aux commissions, de vérifier et faire respecter les règles RH, entre autres...

L'objectif de ces élections est donc d'élire des représentants du personnel compétents et formés dans ces instances aussi bien locales que nationales. Vous savez que vous pouvez et que vous pourrez compter sur les élus CFDT.

Voter massivement le 23 octobre non seulement donnera une légitimité forte aux futurs élus, mais évitera à coup sûr un second tour (nécessaire lorsqu'il y a moins de 50 % de votants dans une commission).

Le rôle et les compétences des CAP/CCP

Il y a deux niveaux CAP/CCP pour lesquels vous allez être appelés à voter : le national et le local. Ces commissions ont vocation à traiter de nombreuses questions d'ordre individuel comme :

- l'appréciation ;
- la formation ;
- la discipline ;
- les demandes de temps partiel ;
- les mutations ;
- la titularisation d'un stagiaire ;
- l'avancement, la promotion par liste d'aptitude ;
- les mutations, détachements, disponibilité ;
- le licenciement pour les agents contractuels...

Le 23 octobre : un enjeu de représentativité

Une forte participation du personnel au vote est synonyme de crédibilité, donc de rapport de force des organisations syndicales. Il est donc très important de voter le 23 octobre. Des urnes surgira la représentativité des syndicats, au niveau national, au niveau de chaque direction et chaque centre. Les résultats électoraux des uns et des autres détermineront également le nombre de sièges dévolus à chaque syndicat dans les instances que sont les CTP et CHS/CT.

Les résultats électoraux auront donc une influence décisive sur la façon dont seront portées les aspirations et les exigences de tous les salariés quel que soit leur statut. Le 23 octobre, par votre vote, vous allez avoir la possibilité de changer réellement le paysage syndical postal francilien.

Correspondance

Rédaction :

64, rue de Saintonge 75003 PARIS

Mise en page et impression :

CFDT SF3C

01 40 29 82 00

01 40 29 82 10

E-mail :

contact@cfdfs3c.org

http://www.cfdfs3c.org

VOS CANDIDATS CFDT

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

COMMISSION 2 Groupe 1

M.	NIVOT Guy	CA2	75 - Paris Bercy PPDC
Mme	CHOURRY Elisabeth	CA2	75 - Paris 13 PDC1
M.	BUISSON Bernard	CA2	75 - Paris Sud EFTC-SP
M.	BOURNEL BOSSON Gilles	CA2	75 - Paris 15 PDC1

COMMISSION 2 Groupe 2

M.	LAUTRIDOU Jean Yves	CA1	75 - Paris 14 PDC1
M.	CANNICIONI Jean Mathieu	CA1	75 - Paris 15 PDC1
Mme	BOUGUERNE Hélène	CA1	75 - Paris Sud EFTC-SP
M.	DELMAS Jean Marie	CA1	75 - Paris 13 PDC1

COMMISSION 3

Mlle	ROUVIERE Marielle	CAPRO	75 - Paris Sud EFTC-SP
M.	CASANAS Anselme	CAPRO	75 - Paris 15 PDC1
M.	COTREL Patrick	CAPRO	75 - Paris 16 PDC1
M.	RESENDE Pascal	CAPRO	75 - Paris Bonvin CTC

COMMISSION 5 Groupe 1

M.	JUBIN Alain	ATGS	75 - Paris 12 PDC1
M.	BERNARDIN Hervé	ATGS	75 - Paris 13 PDC1
M.	ANDRE Philippe	ATGS	75 - Paris Sud EFTC-SP
Mme	PRIGENT Patricia	ATGS	75 - Paris Sud EFTC-C

COMMISSION 5 Groupe 2

M.	ROLAND Michel	ATG2	75 - Paris 05 PDC1
M.	MONDOR Feriol	ATG2	75 - Paris 16 PDC1
M.	HOUSSENBAY Azize	ATG2	75 - Paris Sud EFTC-C
Mlle	COLLIN Carole	ATG2	75 - Paris Bonvin CTC

COMMISSION 5 Groupe 3

Mlle	VARRY Monique	ATG1	75 - Paris 16 PDC1
M.	BOINOT Laurent	ATG1	75 - Paris 14 CTC
Mme	BOUTIN Phuong Oanh	ATG1	75 - Paris 11 PDC1
M.	GUERY Bruno	ATG1	75 - Paris Bonvin CTC

COMMISSION 6 Groupe 1

Mme	DEMORTIER Régine	APN2	75 - Paris 13 PDC1
M.	HANTRAYE Pascal	APN2	75 - Paris 14 CTC
Mme	ALEXANDRE Odette	APN2	75 - Paris 12 PDC1
Mme	MOUREAUX Eliane	APN2	75 - Paris 16 PDC1

COMMISSION 6 Groupe 2

M.	OUMEDJKANE Benjamin	APN1	75 - Paris 20 PDC1
M.	VIEILLARD Gilles	APN1	75 - Paris Bercy PPDC
M.	NAPPEE Eric	APN1	75 - Paris Bonvin CTC
M.	ZOUAOUI Mahmoud	APN1	75 - Paris 11 PDC1

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

COMMISSION 2

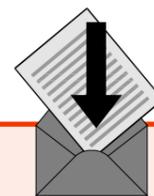
Mlle	LIBOS Liliane	ACC31	75 - Paris Bercy PPDC
Mme	BELMER BARRAN Céline	ACC32	75 - Paris Sud CTC
M.	MURIEL Frédéric	ACC32	75 - Paris 14 PDC1
M.	LE GUIRINEC Pierrick	ACC33	75 - Paris Bonvin CTC

COMMISSION 3

M.	BENDJAFER Aïssa	ACC21	75 - Paris Bonvin CTC
Mlle	DE SA Rose	ACC23	75 - Paris Sud EFTC-SP
M.	KAFI Samir	ACC21	75 - Paris 16 PDC1
Mlle	BELROSE Karina	ACC21	75 - Paris Sud EFTC-SP

COMMISSION 4

M.	SENHAJI Driss	ACC12	75 - Paris Bonvin CTC
Mlle	BITOUT Sophie	ACC12	75 - Paris 16 PDC1
M.	DORMOIS Vincent	ACC12	75 - Paris 12 PDC1
Mlle	MARETTE Sophie	ACC12	75 - Paris 16 PDC1



Comment voter ?

- ▼ Remise du matériel la veille du scrutin, le lundi 22 octobre.
- ▼ Pour les agents absents du service le 22 octobre, la remise s'effectue lors de la dernière prise de service avant le scrutin.

ATTENTION : Ne pas égarer son matériel de vote (bulletin, profession de foi, enveloppe) car aucun bulletin ne sera mis à disposition sur la table de vote.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Possible en cas d'absence programmée le jour du vote. Votez dès réception du matériel.

Pour donnez de l'élan à la seule force syndicale qui agit et qui négocie, n'hésitez pas le 23 octobre :

Votez et faites voter CFDT !

La CFDT : un projet d'avenir pour tous les postiers !

Transformer les réalités vécues, subies, pour engranger des droits nouveaux, c'est l'objectif de la CFDT. Ainsi, concrètement, souvent contre l'avis de toutes les autres organisations syndicales, la CFDT a gagné des droits pour les contractuels, afin de les mettre sur un pied d'égalité avec les fonctionnaires : accès à la vente des quartiers, classifications égales, augmentation du complément poste, droit à la promotion... Collectivement, la RTT est aussi le fruit des batailles menées par la CFDT. Autant de luttes qui sont aujourd'hui des points de repères incontournables, défendus mordicus, y compris par ceux qui nous avaient combattu à l'époque. Dénoncer les accords, comme ont pu le faire CGT, SUD ou FO, sans faire de contre-propositions négociables, c'est un syndicalisme limité aux seules apparences.

Demain, les enjeux d'ave-

nir sont cruciaux, pour garantir les droits actuels, pour en créer de nouveaux, pour préserver l'emploi pérenne et à temps complet, pour le pouvoir d'achat. Les questions de fond doivent être posées, notamment pour les fonctionnaires. Le contexte concurrentiel est, dans ce cadre, pris en compte par notre volonté d'aboutir à une convention collective des activités postales, afin de combattre le dumping social de certaines entreprises concurrentes. Tout comme la promotion : l'assouplissement des règles de promos, la fin des séjours minimums, sont des garanties d'égalité de traitement entre fonctionnaires et contractuels, tout en améliorant fortement les possibilités d'obtenir une promo. C'est ça, la CFDT : ne pas faire dans « l'incantation » stérile et confortable, mais être en capacité de peser sur les évolutions pour préserver les intérêts collectifs et individuels des postiers.

Nos grands objectifs

- ◆ Maintenir l'unité du groupe La Poste ;
- ◆ Agir sur le pouvoir d'achat direct (primes, complément poste, négo salariale, promotions et qualifications) ou indirect (logement, restauration, social, prévoyance...);
- ◆ Garantir un emploi de qualité, statutaire et à temps complet, en éradiquant la précarité ;
- ◆ Des parcours professionnels continus dans chaque filière de métiers, et hors filière ;
- ◆ Des organisations de travail conciliant vie professionnelle et vie privée ;
- ◆ Obtenir un accord de prévoyance pour les fonctionnaires ;
- ◆ Un système de mobilité choisie plus équitable et surtout plus transparent ;
- ◆ Poursuivre le combat sur l'égalité professionnelle et contre toutes formes de discriminations.